

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1866

DESCRIPTION

D'UN

TRIENS BARBARE

DE LA FIN

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.



Je viens d'examiner une petite monnaie d'or qui m'a été communiquée, sans qu'on ait pu m'indiquer le lieu de la découverte.

Selon toutes les apparences, c'est un triens barbare de l'époque mérovingienne.

Comme toutes ces pièces sont assez recherchées et que je n'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage qui fût à ma disposition le triens qui nous occupe, je vais en donner la description et l'accompagner de quelques conjectures, que je sou mets à l'appréciation des numismates.

Au côté que je prends pour le droit, il y a, au milieu du champ, un ange de face (grossière dégénération de la Victoire des monnaies romaines); il a à sa droite une croix

haussée. Autour, une légende problématique : COI-NIVINV... RI. La lettre C ne présente pas la forme romaine comme les autres; elle est analogue à cette lettre de l'alphabet mérovingien, telle qu'on la rencontre dans les *Traité de diplomatique* (p. 9, dom de Vaine).

Rev. Au milieu du champ, un ange de face, portant de la main droite une croix à branches égales, dans la gauche, une couronne avec une espèce d'appendice inférieur, comme on le remarque sur des monnaies suevo-lusitaniennes du Portugal, décrites dans la *Revue numismatique française*, année 1864, t. X, p. 255.

Autour, quelques lettres d'une légende qui est pour moi indéchiffrable, quoiqu'elle soit bien conservée, mais de fabrique barbare.

A quelle époque, à quelle peuplade faut-il rapporter cette pièce mystérieuse?

Nous savons qu'en s'établissant dans l'empire romain, les barbares admettaient la monnaie romaine ou frappaient de nouvelles pièces à la manière des Romains.

A cette époque de transition, la monnaie mérovingienne ne commença à s'affranchir partiellement de la dépendance de la monnaie romaine que vers 550. On voit alors, au droit, des têtes impériales diadémées, ordinairement à double rang de perles. La conservation de ce caractère était le résultat de conventions particulières de ces rois barbares avec Rome, qui les obligeait à placer l'effigie impériale sur les pièces d'or. A l'occasion des alliances recherchées par Justin (518-527) et de la conquête d'Arles par les Franes, le contemporain Procope (*de Bello Gothico*, III, 55) dit que, depuis ce temps, les rois franes

furent battre des monnaies d'or à Arles; que l'empereur leur permit de mettre sur leurs monnaies leur effigie au lieu de la sienne. Cet auteur avoue naïvement que les empereurs romains n'avaient plus la force de soutenir leur autorité dans les provinces occupées par les Germains et qu'ils faisaient des concessions de bonne volonté, ce que les Francs désiraient pour faire légaliser par écrit leur nouvelle possession.

L'entière émancipation de la monnaie franque se manifesta lors de la conquête des Bourguignons et de l'occupation d'Arles par ce peuple.

Alors, la monnaie franque rejeta entièrement la servile imitation que l'intérêt et les circonstances avaient jusque-là imposée.

Nous voyons paraître le coin libre de toute influence romaine.

Lelewel, d'illustre mémoire, cite une pièce lombarde, en or, de Didier, qui remonte jusqu'au viii^e siècle. Elle n'est marquée ni de la tête, ni d'aucune figure rappelant le type romain. Une croix et un astre en forment l'empreinte.

Le triens que nous avons à examiner appartient vraisemblablement à une époque très-proche de la précédente; nous n'y retrouvons plus que quelques lettres qui nous rappellent le nom de *Justinus*. (518-527.)

Indiquons les caractères de cette pièce pour en tirer nos conclusions.

Nous devons nous attendre à rencontrer dans la légende, des barbarismes parfois difficiles à concevoir.

La légende du droit me semble se décomposer en deux

parties, la première, COIN, et l'autre, IVINV. La première partie COIN, indice monétaire défiguré pour CONOB, qui ordinairement se trouve placé à l'exergue, fait ici le commencement de la légende. Cet exemple n'est pas insolite dans l'histoire de la numismatique. Nous trouvons ce même CONOB transformé en CONOI, COIN, ONO, au commencement de la légende, sur des monnaies *suevó-lusitaniennes*, décrites par MM. Édouard-Aug. Allen et Henrique Texeira, dans la *Revue numismatique française*, n° 4, 1863.

Les lettres qui restent, IVINV, me semblent pouvoir être prises comme une représentation barbare du nom de *Justinus* (IVsr INV). Les deux lettres finales RI pour RIX, REX rappellent peut-être le souverain qui a fait frapper la monnaie.

Quant aux sujets représentés sur les deux faces, on pourrait croire, à première vue, que c'est une copie barbare faite avec deux coins du même revers, l'ange à la croix. Mais un examen plus attentif fait reconnaître que les deux anges représentés de part et d'autre proviennent de deux types différents; tous les deux sont de face, l'un porte la croix à branches égales et la couronne (c'est le revers); l'autre, également de face, a, à sa droite, une croix haussée. L'ange de face, la croix à branches égales, et la croix haussée, réunies sur une même pièce, indiquent la fin de l'époque mérovingienne.

Dans le champ, aucune lettre isolée comme initiale du nom du lieu monétaire.

Je ne considère donc pas la répétition de l'ange comme une répétition erronée du même symbole; l'ange du droit,

différent du type du revers, a été gravé à dessein, pour se libérer de la tête impériale, par un graveur dont l'imagination n'était pas assez féconde pour trouver un autre sujet.

Il résulte donc de l'examen de cette pièce :

1° Qu'elle appartient à l'un des peuples du Nord, qui vinrent s'établir dans l'Europe occidentale, à la chute de l'empire romain.

2° Que le peuple qui l'a frappée était converti au christianisme.

3° Qu'elle a été frappée encore avant que le peuple qui s'en est servi eût le temps de se créer un système normal et autonome de monnayage.

4° Qu'elle appartient à la fin de l'époque mérovingienne.

Il me resterait à déterminer le roi qui l'a fait frapper et le peuple qui s'en est servi.

Si je me suis trompé dans les conjectures que je viens de hasarder, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir soumis à la sagacité des savants une pièce qui ne laisse pas de présenter quelque intérêt.

J'accepterai avec reconnaissance toutes les observations qui pourront m'être faites au sujet de la communication que je viens de faire.

D^r A. NAMUR,

Secrétaire-conservateur de la Société archéologique de Luxembourg,
membre de la Société Royale de numismatique belge, etc.
